



CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 04 JUIN 2019

Convocation : Lundi 28 mai 2019

LE MARDI QUATRE JUIN DEUX MIL DIX NEUF, les membres du conseil municipal se sont réunis à la Mairie d'Ouarville, à 20 h 30, sous la présidence de M. Jean-Michel DUBIEF, Maire.

Étaient présents :

Mrs DUBIEF Jean-Michel, PINGUENET Patrick, VEILLARD Michel, PICHARD Guillaume, ORSINI Bruno, BODA Roland, CLAVIER Gérard, PINEAU Denis, BESNARD Jean-Philippe, MINARD Frédéric, SEILLE François, BILLON Michel, Mmes AGOSTO Claude

Absent(s) excusé(es) : BAUER Frédérique,

Absent(s) :

Pouvoir(s) : BAUER Frédérique à PICHARD Guillaume

La majorité du conseil est représentée.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Guillaume PICHARD est élu secrétaire de séance.

LE POINT SUR LES TRAVAUX

○ **Église : réfection intérieure**

Monsieur le Maire présente le devis pour des travaux supplémentaire de l'entreprise DELESTRE Industrie pour le lot électricité. Il a été proposé de l'éclairage de mise en valeurs des autels des bas-côtés ; et un éclairage central LED intégrés aux lustres de chauffage et l'installation d'une prise de courant extérieure pour les illuminations. L'ensemble de devis s'élève à 4 438,20 €HT soit 5 205,84 €TTC.

Après échanges, le Conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que la réunion de chantier prévue initialement le 08 mai est décalée au jeudi 9 mai 2019 à 14h30.

○ **Réseau AEP - Edeville**

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que les travaux ont été réceptionnés le 03 juin. L'ensemble du chantier s'est bien déroulé. Les habitants sont satisfaits de l'organisation des travaux.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

○ **B.F.I.E.**

Suite aux précédents échanges concernant l'éventualité d'extension du réseau d'assainissement collectif, route d'Edeville, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un rendez-vous a eu lieu avec la société B.F.I.E. représentée par Fabrice BUSSON. Cette entreprise est spécialisée dans le domaine et a la particularité de connaître parfaitement le secteur. Monsieur Dubief présente le devis de maîtrise d'œuvre qui en découle.

L'entreprise BFIE située à Champhol propose une mission complète comprenant : l'avant-projet – une enquête parcellaire – une mise en concurrence avec la passation du marché –

l'analyse des offres -- le suivi des travaux – les demandes de subventions ; le tout pour la réalisation du réseau d'assainissement pour la partie publique et privée ainsi que le renforcement du réseau d'eau à partir du hangar communal jusqu'à la déviation. La prestation s'élève à 10837.50 € HT.

Ce projet va demander un travail d'études conséquent et de concertations avec les entreprises pour estimer le montant de participation qu'il va leur être demandé.

Il faut rappeler que c'est un service rendu aux entreprises permettant la mise aux normes de leur installation. Il convient de leur envoyer un courrier afin de les informer du projet que la commune souhaite engager.

A l'unanimité, le devis de Maitrise d'œuvre proposé par l'entreprise BFIE est accepté. Monsieur le Maire est autorisé à lancer la procédure auprès du bureau d'études.

AFFAIRES GENERALES

o Notification des subventions

Monsieur le Maire informe le conseil de l'accord du Conseil Départemental et de la communauté de communes Cœur de Beauce concernant les demandes de subventions qui ont été faites en début d'année.

Le Conseil Départemental via le fonds départemental d'investissement (FDI) nous subventionnera pour les travaux de l'église à hauteur de 30 000 € et pour les travaux de voirie à Ossoville pour 23 676 € maximum, tout en sachant qu'elle variera en fonction du montant total du marché.

La CC Cœur de Beauce avec le fonds de concours, participera à hauteur de 20 000 € pour les travaux de réfection de l'église.

Monsieur Dubief précise que ces sommes n'avaient pas été inscrites au budget primitif.

o Convention pour la dématérialisation des actes avec la Préfecture

Monsieur le Maire indique qu'une convention auprès de la Préfecture est à prendre pour mettre en place la dématérialisation des actes. En effet, la transmission des flux comptables (budget ; compte administratif ; décision modificative) ainsi que les délibérations se transmettront plus par courrier mais par l'intermédiaire d'un logiciel mis à la disposition de la collectivité.

Avec ce procédé, cela permet de diminuer les délais de traitement des dossiers et d'obtenir le visa immédiat du contrôle de légalité.

À l'unanimité, cette proposition de convention est validée par l'ensemble du conseil municipal.

o Convention avec les Archives Départementales

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une convention doit être prise avec le Conseil Départemental suite aux dépôts de registres conservés par les Archives Départementales depuis quelques années. En effet, les registres actuellement conservés comprennent les documents suivants :

- 9 registres paroissiaux (1669 à 1792)
- 5 registres d'état civil (1793 à 1832)
- 6 registres de délibérations (1789 à 1883)

Il convient de préciser que la commune reste propriétaire de ces registres.

Il est donc de régulariser ce dépôt avec la signature d'une convention.

À l'unanimité, cette proposition de convention est validée par l'ensemble du conseil municipal.

POINTS DIVERS

○ **Cimetière : projet d'aménagement**

Suite à la réception d'une publicité commerciale de vente de colombarium, Monsieur le Maire suggère qu'une réflexion soit faite pour la mise en place éventuelle d'un colombarium au cimetière. Il propose de rencontrer les pompes funèbres d'Auneau pour l'obtention d'un devis. L'avancement du projet sera porté à la connaissance du conseil lors d'une prochaine séance.

○ **Prêt de matériel : mise en place d'un règlement**

Monsieur le Maire précise que de plus en plus de sollicitations sont faites en mairie pour des prêts de barnum et de matériel type tables, bancs et chaises. Afin de clarifier ces prêts, il convient de les règlementer.

Pour se faire et après discussions avec l'ensemble des conseillers, il est convenu pour chaque prêt de demander à l'administré :

- Une demande écrite par courrier ou mail à la mairie précisant le nombre et la date de retrait et de retour ;
- Une caution de 1000 € pour un barnum et 200 € pour du matériel type tables ou bancs
- Un justificatif d'assurance

En mairie, il conviendra de tenir un registre des emprunts. Les mises à dispositions sont gratuites et sont exclusivement réservées aux habitants d'Ouarville et éventuellement aux communes des alentours.

○ **Carrière communale : fonctionnement et aménagement**

Lors du dernier conseil municipal, il avait été constaté un dépôt excessif nécessitant une réglementation plus stricte de l'utilisation de cette carrière communale.

Après échanges, il est proposé de mettre en place un règlement qui est le suivant :

- Un apport limité à 5 m³ par dépôt
- Un apport maximum par mois
- Une demande écrite par courrier ou mail à la mairie précisant la nature des déchets, la date d'apport souhaitée et le volume
- L'ouverture de la décharge faite par un employé communal, le maire ou un adjoint
- Une tenue d'un registre en mairie
- Le dépôt est gratuit

L'utilisation de la carrière est réservée aux habitants d'Ouarville et aux services techniques de mairie.

Au vu des derniers événements, Monsieur le Maire après avoir effectué un constat de la carrière avec plusieurs membres du conseil municipal, propose de :

- Faire niveler avec un Bulldozer le tas apporté par M. CHATIN et à ses frais
- Niveler les autres zones de la carrière par la même occasion à la charge de la commune
- Replanter une zone avec diverses espèces à l'automne

Cet aménagement est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire indique qu'une demande écrite de la part de M. GRANDVILLAIN a été formulée pour utiliser la carrière et y déposer la terre de remblais d'environ 20 m³ suite à la construction de sa piscine.

Au vu des décisions prises précédemment, le conseil municipal se voit dans l'obligation de refuser ce dépôt. Il convient de faire une réponse écrite à M. GRANDVILLAIN dans les jours à venir.

o **Organisation du 13 juillet**

Comme évoqué lors du dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle la proposition d'une nouvelle formule sous la forme d'un repas dansant. Il propose de débiter les festivités vers 20 heures.

Il convient de valider les devis pour la prestation du repas et de l'animation par Monsieur HIDOUVILLE. Le prix du repas est proposé à 14.50 € par personne sans le pain et les desserts. L'animation s'élève à 300 €TTC. À l'unanimité, les devis sont validés.

Après discussions, il est proposé de conserver le tarif de l'année dernière, à savoir, pour les adultes le repas est facturé 14 €uros et est gratuit pour les moins de 10 ans.

Monsieur Dubief rappelle l'organisation générale pour cette soirée :

- **Invitation :** La mairie
- **Repas :** M. HIDOUVILLE
- **Animation :** M. HIDOUVILLE
- **Boissons :** Maison Savouré
- **Feux d'artifice :** Bruno ORSINI et son équipe

o **Site internet : module réservation des salles en ligne**

Une démonstration du module de visibilité des disponibilités et de réservation des salles en ligne est faite par Mathilde. Après échanges, il est proposé de rajouter au module de réservation un encart « commentaire » et une phrase indiquant que « chaque réservation sera effective dès que le contrat accompagné des arrhes seront retournés en mairie ». Cette modification sera demandée au prestataire dans les jours à venir.

TERRAINS

o **Projet d'acquisition**

Monsieur le Maire fait part à l'ensemble du conseil du compte rendu des rendez-vous avec les propriétaires des terrains susceptibles d'être classés en zone constructible.

Deux propriétaires sont vendeurs au prix de 7 € du m². L'ensemble des deux parcelles représentent environ 2 hectares soit 20 000m².

Étant donné l'avancement du PLUi, et de sa sortie d'ici un an, Monsieur le Maire suggère d'avancer sur le projet d'acquisition et d'aménagement du lotissement en parallèle des études du PLU intercommunal.

Après avoir échangé, le conseil municipal décide à l'unanimité d'avancer sur l'acquisition des 2 parcelles. Monsieur le Maire propose de mettre par écrit la validation d'achat aux deux propriétaires.

TOUR DE TABLE

Monsieur Seille informe le conseil municipal qu'une réunion sur l'organisation de rallye des moulins est proposé le jeudi 04 juillet.

Lors de cette manifestation il sera proposé un barbecue, des activités tout au long de la journée, des structures gonflables pour les enfants. La chorale l'Orphéon Belsa, le club Rebel des arts martiaux et ainsi que les Féeries club des majorettes sont également conviés à animer cette journée.

Madame Agosto signale que la rue de la République est encore très dangereuse malgré les aménagements. Quelle solution pourrait être apportée ? Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas grand-chose à faire hormis l'inversion des STOP.

Madame Agosto informe le conseil que son projet de brocante aux pieds des maisons avance et intéresse d'ores et déjà plusieurs personnes.

Monsieur Besnard signale que le projet de serres à tomates aux alentours de l'usine d'incinération est bien avancé d'après ses informations et demande si en mairie nous avons eu des retours.

Monsieur le Maire précise qu'aucune information est arrivée en mairie.

Monsieur Minard demande s'il y a eu des retours des agriculteurs concernant les parcelles de terres à louer. Monsieur le Maire indique les courriers n'ont pas encore été effectués. Cela sera fait pour la prochaine séance de conseil municipal.

La séance est levée à 23h20

Le prochain conseil aura lieu le mardi 2 juillet

Copie intégrale,
Le Maire.